

## La Ville de Magog lance son concours photo pour illustrer le calendrier municipal 2022

**Magog, le 29 juin 2021** – La Ville de Magog invite les citoyens à partager leurs plus beaux clichés en participant à son concours de photo annuel. Ce dernier se veut amical et permettra de sélectionner les plus belles photos prises à Magog pour illustrer le calendrier municipal qui sera distribué dans tous les foyers magogois en décembre prochain. Les citoyens ont jusqu'au dimanche 5 septembre à minuit pour participer en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/concours](http://ville.magog.qc.ca/concours).

« Chaque année, je suis épatée de constater la beauté des photos soumises au concours. Les points de vue, la nature, les gens; c'est toujours un choix déchirant! J'invite tous les citoyens à nous transmettre leurs plus belles photos afin d'illustrer à quel point notre ville est pittoresque en toute saison », mentionne la mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm.

« Depuis plus d'un an, la planète entière est confrontée à une situation difficile et sans précédent. Nous avons dû revoir nos loisirs, nos activités et nos passe-temps. Gageons que, tout comme moi, les citoyens ont passé plus de temps à l'extérieur à découvrir ou redécouvrir leur ville. C'est pour cette raison que le thème 2022 est *Magog : mon havre de paix, ma source de bonheur et de petits moments de plaisir*. Nous vous mettons au défi de nous faire découvrir vos endroits préférés et ceux qui vous procurent du bonheur. »

Les citoyens qui souhaitent y participer doivent transmettre leur photo et remplir le formulaire de participation via le site Internet au [ville.magog.qc.ca/concours](http://ville.magog.qc.ca/concours).

### Règlements

- Être citoyen de Magog;
- Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal;
- Un citoyen peut soumettre une photo par saison (maximum 4 photos);



- Chaque participant atteste être l’auteur de la photo présentée et autorise la Ville de Magog à la publier et à l’exposer, en tout temps. Cette dernière s’engage à mentionner le nom de l’auteur (crédit photo);
- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée (voir formulaire sur le site Internet).

**La photo présentée doit respecter les spécificités suivantes :**

- Format paysage (horizontal | 8,5 po X 11 po);
- Format JPG haute résolution (minimum 300 dpi);
- Photo couleur;
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté.

**Les critères de sélection :**

- Le respect des règlements du concours;
- L’originalité du sujet;
- La qualité de la photo;
- La représentativité d’une saison : été, automne, hiver ou printemps.

**Les gagnants**

Un jury sélectionnera les œuvres qui seront publiées. Les lauréats seront contactés en octobre. Les gagnants verront leur œuvre reproduite à plus de 16 000 exemplaires dans le calendrier municipal 2022 distribué dans chaque foyer de Magog.

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

